Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260528-2026_49-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai 2026 à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Jean-Louis KERGARAVAT, Françoise RIGAL, Marc HAMONIC, Marie-Claire PIQUEMAL, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Antoine AUDIC, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON, Charlotte LEPRÊTRE

***ABSENCES ET POUVOIRS* :** Elisabeth RIO – Donne pouvoir à Marc HAMONIC

Est nommée secrétaire de séance : Carine HENRY

Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-49

CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 800 000€ AUPRES DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal que trois organismes bancaires ont répondu à la consultation visant à souscrire un emprunt de 800 000 € pour financer la seconde tranche des travaux de construction de la nouvelle salle.
Les propositions ont été détaillées en commission des finances et, à l'unanimité, c'est la proposition du CMB qui a été jugée la plus pertinente avec un taux d'intérêt indexé sur le taux de rémunération du Livret A et assorti d'une marge de 1.60. Pour précision complémentaire le taux du livret est actuellement à 1.50, ce qui représenterait alors une condition d'emprunt à 3.1%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame Le Maire à signer un contrat d'emprunt de 800 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne selon les conditions suivantes :

- Durée 20 ans
- Taux d'intérêt : Livet A + 1.60
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Mode d'amortissement progressif à échéances constantes
- Frais de dossier 500,00 €
- Remboursement anticipé du capital possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle correspondant à 3% du capital restant dû

Le Maire
Maryvonne LE FORESTIER